

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

STRASBOURG, le 28 FEV. 2017

Avis de l'Autorité environnementale sans observation

Nom du pétitionnaire	Société champenoise d'énergie
Commune(s)	Châlons-en-Champagne
Département(s)	Marne (51)
Objet de la demande	Création d'une centrale solaire photovoltaïque au sol à Châlons-en-Champagne
Date de l'accusé de réception du dossier par l'Autorité environnementale	9 janvier 2017

Après examen du dossier et en l'absence d'impacts environnementaux résiduels significatifs (après mise en œuvre des mesures d'évitement, réduction, compensation), l'Autorité environnementale n'a pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier.

Le présent avis sera :

- Notifié au pétitionnaire ;
- Joint au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public prévue par un texte particulier ;
- Mis en ligne sur le site internet de la DREAL GRAND EST.

Le Préfet,



Stéphane FRATACCI